

# Appel à candidature

## Objet de la candidature

Chaque année, la ville organise le Noël Féérique des Pavillons-sous-Bois, un samedi et un dimanche mi-décembre.

Elle accueille à cette occasion un public familial. Pour attirer de nombreux visiteurs elle propose des animations gratuites pour les enfants (manèges, ateliers), des animations musicales et un marché de Noël.

Dates et horaires d'ouverture :

- Samedi 13 décembre 2025 : 12h à 19h
- Dimanche 14 décembre 2025 : 12h à 19h

Les horaires peuvent faire l'objet de modification en fonction de la météo.

## Description de l'appel à candidature

L'appel à candidature est ouvert aux commerçants, artisans, et producteurs, exerçant une activité en lien direct ou en adéquation avec les fêtes de fin d'année.

Les produits dits «en adéquation» devront correspondre aux thématiques suivantes :

- Cadeaux
- Artisanat
- Décoration
- Alimentaire
- Vestimentaire
- Cosmétique
- Producteur
- Créateur

Les produits et/ou prestations proposés ainsi que le contenu des stands ne devront pas :

- Être de nature à troubler l'ordre public ;
- Proposer des tracts, prospectus, écrits de nature syndicale ou politique ;
- Prévoir des appareils de chauffage, ou des appareils de cuissons alimentés au gaz, au bois ou au charbon de bois, afin de limiter les risques d'accidents.
- Proposer en libre-service des objets tranchants. Ils devront être fermés dans des boîtes ou exposés de manière à ce qu'ils soient hors d'atteinte pour les clients ;

## Conditions

La présence des exposants est obligatoire durant les 2 jours aux horaires d'ouverture au public.

La ville mettra à disposition 1 barnum au format 3m x3m avec la possibilité d'installer tables et chaises (à définir en fonction des besoins). Sur demande, la ville pourra fournir 2 tables et 4 chaises.

Les stands resteront en place durant les 2 jours : une entreprise de sécurité et de gardiennage retenue par la ville, veillera en dehors des horaires d'ouverture au public sur les stands des exposants et les diverses installations restant en place. Les exposants pourront laisser leurs décorations sur place mais rapporter leurs marchandises avec eux chaque soir.

Aucune structure ne devra être installée en sus de l'emplacement. De plus, il ne sera pas permis à l'occupant d'exposer des produits à l'extérieur du stand (sauf autorisation spécifique). Les stands seront alimentés en électricité. Néanmoins, leur capacité est limitée à 1500 Watts, sauf autorisation spéciale.

### **Conditions d'occupation du domaine public**

L'autorisation du domaine public qui sera établie à l'issue de la consultation prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public « Eventaire et commerces ambulants » (occupation temporaire réf 2.06. /0,80€ par mètre carré et par jour). Il est effectivement rappelé que le domaine occupé appartient à la ville des Pavillons-sous-Bois. Cette convention d'occupation du domaine public sera accordée à titre nominatif à l'occupant.

Ce dernier est donc tenu d'exploiter lui-même son installation.

- Le commerçant devra obligatoirement être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers.
- Le droit d'occuper le domaine public auquel la convention d'occupation temporaire donne accès est précaire et révocable, la Ville se réservant le droit de contrôler l'occupation.
- L'occupant devra souscrire une assurance responsabilité civile couvrant l'installation faisant l'objet de la convention conclue à l'issue de cet appel à candidatures, pour toute sa durée de validité et en transmettre une copie à la commune.
- L'occupant s'engagera à restituer l'espace mis à disposition dans un bon état d'entretien et de propreté, et assurer son nettoyage quotidien.
- L'occupant s'engagera également à ne pas endommager l'état de surface du domaine public et à ne pas provoquer de salissures persistantes du revêtement du domaine public ou de son environnement proche.
- Le constat de dégradation ou salissures permanentes éventuellement causées par l'occupant donnera lieu à une intervention et/ou réparation effectuée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, aux frais exclusifs de l'occupant.

### **Redevance**

Conformément à l'article L. 2125-3 du Code général de la Propriété des personnes publiques, l'occupation sera consentie en contrepartie du versement d'une redevance, tenant compte des avantages de toute natures procurés à l'occupant.

Cette redevance sera payable en totalité et à réception de l'avis des sommes à payer au Comptable Public service de gestion comptable de Bondy 5-7 rue Arthur Rimbaud à Bondy  
En cas d'annulation, par le candidat après le 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'application des droits de voirie sera maintenue.

### **Recours**

En cas de contestation sur l'exécution ou l'interprétation de la convention d'occupation temporaire issue de la présente consultation, les parties s'engagent à trouver un accord amiable pour résoudre le litige. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Montreuil (7 rue Catherine PUIG – 93100 MONTREUIL) sera saisi.

L'expiration de l'autorisation d'occupation temporaire n'ouvrira aucun droit à son renouvellement.

## **Descriptif du marché de Noël Féérique des Pavillons-sous-Bois**

Les emplacements loués par les exposants seront décorés par leurs propres soins dans un esprit de Noël.

La ville fournira un équipement de type barnum blanc (3m x 3m).

Les exposants devront se conformer aux dispositions des futurs arrêtés municipaux et respecter les règlements de sécurité, d'ordre et de police précisés dans ces arrêtés.

Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner ou circuler sur le marché en dehors des créneaux horaires autorisés.

Les emplacements ne pourront pas être loués ou prêtés à une autre personne que le candidat retenu.

Les prix des marchandises devront être affichés, soit par étiquette ou écriteau placé de manière visible devant les produits, soit par étiquette placée ou attachée sur les produits ou leurs emballages.

## **Critères sélections**

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Qualité des produits
- Adéquation : produits en cohérences avec Noël
- Métier de bouche : description des modalités de conservation des denrées et du matériel électrique utilisé.

## **Liste des pièces à fournir**

- Une note de présentation du commerçant comprenant liste et photographies des produits proposés en indiquant leur fourchette de prix, s'il s'agit de fabrication propre, transformation ou revente
- Un justificatif du statut juridique de l'activité candidate :
  - Un extrait d'immatriculation à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
  - Un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
  - Copie de la carte de commerçant ambulant (facultatif) ;
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
- Attestation d'assurance pour la période d'exploitation concernée (couvrant l'espace de vente et la responsabilité civile professionnelle) ;

Pour la restauration uniquement :

- Attestation de formation en hygiène alimentaire ;

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINES**

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Enseigne commerciale :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Activité :

Produits à la vente :

Adresse :

Code postal :

Ville:

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

Réseaux sociaux :

Liste exhaustive du matériel électrique apporté :

(ATTENTION : chauffage et lampes halogènes interdits)

Nombre de kW nécessaires (max 1,5 kW) :

Besoins particuliers :

Tables :

Chaises :

(REMARQUE : Le recensement des besoins ne vaut pas accord de la municipalité. Ils seront étudiés au cas par cas).

Je certifie que les renseignements portés sur cette demande d'inscription sont exacts et m'engage à respecter les conditions d'utilisation du Marché de Noël de Noël féérique des Pavillons-sous-Bois.

À

Le

Signature et cachet

Votre dossier de candidature doit nous être retourné au plus tard  
**Le vendredi 31 octobre 2025**

**Par voie postale ou à déposer**

MAIRIE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

Direction de la communication et de l'Événementiel

Place Charles de Gaulle

93320 Les Pavillons-sous-Bois

**Par courriel : [service.evenementiel@lespavillonssousbois.fr](mailto:service.evenementiel@lespavillonssousbois.fr)**